

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir, Omnibus.
4 — 11 — — Express.
4 — 11 — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 11 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.		
Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »	
Six mois, — 10 »	— 13 »	
Trois mois, — 5 25	— 7 50	

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* vient de publier les deux dernières dépêches échangées entre le comte de Malmesbury et le comte Walewski, pour mettre fin aux regrettables malentendus auxquels avaient donné lieu les négociations concernant les réfugiés pris en flagrant délit de complots en Angleterre. Les feuilles anglaises du 15 nous apportent également le texte de ces deux dépêches qui ont été communiquées le même jour à la chambre des Lords et à la chambre des Communes. Les deux grandes nations alliées connaissent donc maintenant les explications loyales et affectueuses qui vont les faire rentrer dans la voie passible dont il n'a pas dépendu du gouvernement de l'Empereur d'empêcher les parlementaires anglais de s'écarter. L'incident est clos, et nous devons l'espérer, nous voilà revenus aux belles époques de l'entente qui ont produit, dans l'intérêt du monde, de si fructueuses choses.

Il paraît qu'à la chambre des Communes, lorsque M. Disraëli a déposé les deux dépêches, un débat provoqué par M. Osborne, s'est élevé entre le chancelier de l'Échiquier, lord John Russell et lord Palmerston. Dans cette conversation, lord John Russell a manifesté des défiances à l'égard des vellétés de réforme des torys; et lord Palmerston s'est appliqué à repousser les attaques formulées contre son ministère. Cette rencontre préparatoire ne nous indique pas néanmoins la nature et la portée de la bataille parlementaire qui sera nécessairement livrée. En tous cas nous voyons que la question d'alliance entre la France et l'Angleterre est dès à présent hors de cause. La chambre des Lords, dont la haute influence sur la politique extérieure est connue, a généralement approuvé; en effet, les paroles du comte de Malmesbury lorsque ce ministre a déclaré que les difficultés ont reçu une solution « honorable pour les deux pays. »

Le *Morning-Herald*, organe du cabinet tory, ajoute de son côté :

« La dignité des deux nations a été complètement défendue et l'harmonie a été rétablie sans qu'il y ait en concession de l'un ni de l'autre côté, chacun des

gouvernements renouvelant avec enthousiasme l'alliance qui avait été mise en péril. Pendant que le ministère anglais s'en réfère avec orgueil à nos institutions libres et à ce noble esprit de liberté qui a rendu l'Angleterre célèbre dans le monde, le comte Walewski rappelle le ferme et constant attachement de l'Empereur à l'alliance avec la Grande-Bretagne et les preuves nombreuses que Sa Majesté a données de sa sincérité. Une haute intelligence et une modération extraordinaire ont été manifestées des deux côtés, et ce malheureux refroidissement s'est terminé d'une manière honorable pour les deux gouvernements.

On voit que la réconciliation a lieu des deux parts, sans arrière-pensée. La France, comme l'Angleterre n'ont qu'à s'en féliciter. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 15 mars. — Dans la séance de la chambre des Communes a eu lieu une discussion très-animée sur la politique des deux cabinets Palmerston et Derby. L'initiative a été prise par M. Osborne, qui a reproché au ministère actuel de n'avoir pas une politique à lui. M. Disraëli a répondu sans donner un autre programme que celui qui a été exposé à la chambre des Lords par le comte Derby.

Lord John Russell a exposé des sentiments de défiance à l'égard des vellétés de réforme de la part des torys.

Lord Palmerston a répondu aux attaques dont son ministère avait été l'objet.

La Chambre s'est ajournée.

Londres, 13 mars. — Lord Malmesbury a présenté aujourd'hui à la chambre des Lords la correspondance échangée entre les gouvernements français et anglais. Sa Seigneurie a donné à la Chambre l'assurance que les difficultés qui s'étaient élevées avaient reçu une solution honorable pour les deux pays. La Chambre s'est ajournée.

M. Disraëli a déposé les mêmes pièces sur le bureau de la chambre des Communes. — Havas.

FAITS DIVERS.

Plusieurs montagnes embrasées présentent quelques phénomènes analogues à ceux des volcans, lors même qu'elles n'ont aucun rapport avec eux. Ces montagnes, composées de houille ou d'autres matières combustibles auxquelles le feu a été communiqué, se consomment lentement. Voici un exemple de ce genre qui se trouve dans le département de l'Aveyron :

« Pendant longtemps, dit un ingénieur du département, on n'a regardé cet incendie que comme un événement malheureux qui consumait la houille et bouleversait le sol. Mais il y a trente ans qu'on a remarqué, parmi les débris, des masses riches en sulfate d'alumine et en alun tout formé; alors on a élevé une usine; une exploitation florissante s'est établie dans des lieux qui ne présentaient que la triste image de la dévastation, le silence et la stérilité; on a arraché les produits du feu au milieu même du feu, et on a reconnu que l'incendie de la houille procurait une source inépuisable de richesse et l'aliment d'une branche importante d'industrie, dans un pays qui était dépourvu auparavant de toute espèce de manufactures. L'embranchement des houillères qui s'étendent sous les deux tiers du département de l'Aveyron donne une si grande abondance d'alun, que toute la France pourrait en être pourvue. Ces houillères sont enfouies sous une chaîne de montagnes calcaires dont la direction est parallèle aux Cévennes. Elles sont recouvertes et soutenues par un schiste argileux et tendre, rempli de pyrites de fer. L'humidité qui, à travers ce schiste, pénètre jusqu'au charbon de terre, cause quelquefois une fermentation qui finit par un incendie. Le soufre sublimé provenant des vapeurs sulfureuses et de divers gaz qui se développent dans l'embranchement, vient couvrir les parois des fentes et gerçures; les acides agissent sur les rochers qui touchent au banc de houille et les décomposent; il se forme des cristaux alumineux; la silice, le feldspath, etc., subissent une dernière fusion, et l'on voit naître des émaux, des morceaux de fer, des espèces de

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AIGUILLETTE D'OR.

(Suite.)

Cette triste exclamation retentit cruellement dans l'âme de la pauvre veuve d'Alexandre. Elle répondit à ses plus secrètes pensées.

— La marine!... L'absence!... La séparation!... Les dangers de la mer!... Les dangers de la vie commune!...

Charles, en ce moment même, était en butte aux vexations de Fargeolles et aux risées stupides d'une masse d'enfants... Oh! cet âge est sans pitié!...

Jules, il est vrai, le brave Jules Renaud s'élançait au secours du fistau inconnu; mais trop de précipitation l'exposait à être victime de sa générosité.

Les gabiers eurent beau courir, ils n'arrivèrent pas à temps. Jules tomba et se cassa le bras sur l'histoire du grand panneau.

Le tambour battait pour le repas de cinq heures du soir.

Tandis que le chirurgien-major mettait le premier ap-

pareil sur la fracture, les élèves descendirent dans la batterie basse.

Charles de Pierremont était de la même escouade, de la même table, du même bureau que Fargeolles; il était son voisin d'étude, son voisin de hamac.

Son bon numéro d'admission en était cause, car il occupait sur la liste des fistaux le même rang que Fargeolles sur celle d'Angoulême; et l'on avait fondu les deux listes pour le même classement à bord de l'*Orion*.

C'était une chance malheureuse, un hasard funeste dont les conséquences devaient durer un an.

Pour un an tout entier, Fargeolles avait ainsi sous la main, la nuit, le jour, à toute heure, une victime faible à torturer pour son plaisir. Fargeolles trouva le hasard très-récréatif et s'en mordit les lèvres en riant.

— Mademoiselle est sous ma coupe, ce sera drôle! pensa-t-il.

Quant à Jules Renaud, il fut emporté à l'hôpital de la marine.

Charles, accablé par ses émotions, découragé par l'accueil de ses camarades, bouleversé par l'affreux accident dont il venait d'être témoin, — on avait cru que Jules se tuerait sur le coup, — Charles s'assit à la place que lui désigna l'adjudant de service. Il ne put manger.

— Mademoiselle n'a pas d'appétit, dit Fargeolles. On regrette sa petite mimi et sa petite maman.... Oh! c'est

attendrissant, parole d'honneur la plus sucrée!... Passez-moi la salade que je l'assaisonne de mes larmes!...

IV. — FORCE ET FAIBLESSE.

Combien de larmes le pauvre Charles avait répandues en cachette, le soir, dans les coins sombres; le jour, dans les parties les plus élevées de la mâture, toutes les fois qu'il avait pu donner à sa mélancolie un instant de solitude!... Heureux lorsqu'il lui était permis de pleurer!

A diverses reprises, il avait essayé d'épancher son cœur en écrivant à sa mère, mais toujours, hélas! toujours Fargeolles était à ses côtés; Fargeolles l'épiait et le troublait. Avec un acharnement infatigable, Fargeolles lui faisait cette misérable guerre d'escarmouches qui lasse les plus patients, qui abat les plus forts.

Il s'agissait de former le caractère du petit fistau, d'éduquer *mademoiselle!* c'était drôle!... Bien drôle, sans contredit, car il se trouvait à point nommé de niais bons enfants pour rire et même pour devenir les bénévoles complices du persécuteur.

Simple farces! pures plaisanteries!...

On cachait les plumes de Charles, son encre ou son papier; on lui enlevait son pliant. On lui faisait toutes sortes d'aimables niches d'un goût aussi délicat.

S'il est un monstre plus odieux que le vampire, c'est

porcelaines, enfin des matières fondues et colorées des plus belles teintes.

» C'est dans le canton d'Aubin qu'il y a le plus d'incendies souterrains et le plus d'alun. Deux montagnes, celles de Fontaynes et de Buegne, y sont surtout en proie au feu dévastateur. La première, située au nord-ouest du village de Cransac, entre le Lot et l'Aveyron, a environ quatre cents pieds de hauteur. A mi-côte, on voit une grande crevasse de forme elliptique, qui renferme dix-huit petits cratères groupés sur trois points. Bordée d'arbres d'un vert pâle et remplie de pierres blanches calcinées ou de terre rouge brûlée, cette crevasse présente de loin l'aspect d'une vaste plaie. Pendant le jour, le feu n'est pas visible; mais, dans l'obscurité de la nuit, tout le gouffre paraît être en flammes, spectacle effrayant pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec ce phénomène. En approchant de ce brasier naturel, on sent la terre résonner sous ses pas. Si, bravant la fumée et la forte chaleur qu'on éprouve à la plante des pieds, on s'avance jusqu'au dessus des soupiraux, l'œil plonge dans des gouffres de braise ardente. Les bâtons qu'on y enfonce sont, au bout de quelques minutes, enflammés et souvent consumés. Lorsqu'on élargit l'orifice, la colonne de fumée se grossit et des aiguilles de feu s'élançant hors de la crevasse. Quoique l'incendie gagne déjà la partie supérieure de la montagne, en suivant le gisement de la houille, le sommet en est cependant cultivé; il y a même, à cent pas de distance du foyer, un hameau, dont les habitants sont élevés et familiarisés avec le danger. Ils vivent sans inquiétude, quoique le terrain au-dessous de leur jardin ait beaucoup de profondes gerçures où la chaleur est si vive, qu'on ne peut y enfoncer la main. Les caves et les rez-de-chaussées sont souvent remplis de fumée.

» Cet embrasement dure depuis des siècles, mais en diminuant de force. André Thévet, géographe du XVI^e siècle, dit que de son temps les flammes s'élevaient hors de la montagne toutes les fois qu'il pleuvait (1), ce qui n'arrive plus aujourd'hui; mais on assure que ce phénomène a manqué de se renouveler par l'imprudence des propriétaires, qui, croyant parvenir à éteindre le feu en faisant conduire dans ces souterrains l'eau des ruisseaux, ne furent pas peu surpris d'en augmenter l'intensité, au point de produire des éruptions de pierres et de matières enflammées.

» La partie de la montagne où l'incendie a cessé offre des mines d'alun et de couperose dont les voûtes sont ornées de belles stalactites d'alun; l'eau qui dégoutte de ces cristallisations va former, dans le creux des galeries, des fontaines aluminenses et couperosées. A une grande profondeur des voûtes, on trouve des masses d'alun brut qui pèsent plusieurs quintaux.

» La campagne d'alentour est triste et lugubre; les vapeurs sulfureuses qui imbibent l'air, et la fumée de charbon de terre qu'on brûle au lieu de bois, répandent sur tous les objets une teinte sombre et noircissent même les meubles dans les maisons.

» La Buegne, autre montagne brûlante, à peu de distance de celle de Fontaynes, paraît s'embraser

(1) *Cosmographie universelle*, Paris, 1575, 2 vol. in-folio, liv. 47.

avec plus de vivacité, à mesure que dans celle-ci le feu diminue. Dans les montagnes de la Salle, les crevasses faites par l'incendie sont garnies de fleur de soufre et d'alun. On cite encore l'incendie des houillères de Cahuac, qui s'étendent jusqu'au bord du Lot.

» Les eaux qui coulent au pied de ces montagnes participent en partie de la nature du terrain. Celles de Cransac ont de douze à trente-cinq degrés de chaleur. Les sources de Fontaynes et de la Salle sont presque aussi chaudes et fournissent des étuves naturelles, pourvu qu'on creuse un réservoir pour les recueillir. Quelques-unes de ces sources sont chargées d'alun; d'autres sont imprégnées de cuivre. Du reste, les eaux minérales doivent abonder dans un terrain si riche en minéraux.»

— Le *Phare de la Loire* annonce qu'un accident est arrivé samedi, à cinq heures du matin, sur le chemin de fer de Tours. Un train de marchandises se dirigeait de Tours sur Orléans. A la rampe de Blois, quelques minutes avant d'entrer à la gare de cette ville, les ressorts qui attachaient la machine au tender se brisèrent tout-à-coup. Le chauffeur est renversé de la petite plate-forme qui précède la machine. Le mécanicien, qui se trouvait sur le tender, reste en panne avec le train, et il voit la machine s'en aller toute seule, à toute vapeur, n'ayant plus de main pour la guider. Heureusement, il n'y avait pas de train sur la voie: la machine traversa la gare de Blois et vint, d'une traite, s'arrêter épuisée, devant la gare de Beaugency. Il n'y a pas eu d'accidents, ni de rencontre de wagons, c'est un fait que nous sommes heureux de mentionner; mais le malheureux chauffeur, renversé de la machine, avait été tué sur le coup. Quand on l'a relevé, il n'était plus qu'un cadavre.

— Nous lisons dans le *Moniteur de l'Armée*: Malgré les recommandations et avertissements qui ont été adressés à diverses époques, le ministre de la guerre reçoit encore fréquemment, sous son couvert, des lettres destinées soit à des fonctionnaires de l'Administration centrale, soit à des étrangers. Les personnes qui expédient ces lettres se rendent coupables de contraventions qui ont provoqué des plaintes de l'Administration des postes.

Conformément à l'article 7 du décret du 24 août 1848, les lettres dont il s'agit seront, sans exception, renvoyées à la poste pour être taxées. Les expéditeurs sont avertis, en outre, que toute nouvelle infraction les exposerait à des poursuites pour fraude en matière de franchise.

Quant aux destinataires, ils sont invités à employer les moyens en leur pouvoir pour éviter qu'on leur écrive autrement que par voie régulière.

— On écrit de Marseille, le 12, au *Messenger du Midi*:

« Le mistral souffle ce soir avec violence et fait appréhender de nouveaux malheurs maritimes. Nos assureurs ont reçu la nouvelle de trois sinistres qui auraient eu lieu dans le golfe de Lyon et non loin des côtes du Languedoc. Sous l'influence du mistral, la température s'est abaissée d'une manière sensible.

» Presque tout l'équipage du navire *Saint-André*, qui a péri corps et biens, non loin d'Agde, a été retrouvé. Notre compatriote, M. d'Entrechaux,

était enfoui dans le sable; l'un de ses pieds seulement sortait de l'eau; un matelot a été retrouvé avec une corde qui s'était enroulée autour de ses reins; le cadavre du capitaine a été recueilli à dix lieues du sinistre.

» Le *Saint-André* avait à bord sept matelots qu'il rapatriait après les avoir sauvés. Ces malheureux ont trouvé la mort comme leurs camarades. Ce qu'il y a de plus poignant, c'est que le *Saint-André*, qui arrivait de Madras, allait entrer dans la rade de Marseille, lorsqu'un coup de vent l'a obligé à prendre le large. Cela s'appelle faire naufrage au port.

— On s'occupe beaucoup en ce moment, en Russie, de l'adoption du calendrier nouveau style; la gazette russe de Saint-Petersbourg y consacre un long article. Après avoir rappelé brièvement les causes de l'erreur commise dans la computation du temps, et l'histoire de l'introduction du nouveau style, l'auteur de l'article propose de suivre l'exemple de tous les autres Etats européens, en adoptant le nouveau style, mais de procéder d'une manière différente, et, au lieu d'omettre d'un coup treize jours et de sauter, par exemple du 31 décembre au 13 janvier, d'omettre de préférence quatorze fois les jours bissextiles qui reviennent au bout de chaque période de quatre ans, le calendrier se trouvera conforme ainsi nécessairement et insensiblement, et coïncidera, en 1912, avec le calendrier grégorien. Actuellement le nouveau style a douze jours d'avance; en 1882, il en aura treize. Il suffit donc d'omettre treize jours, le quatorzième ne se complétant que dans la seconde moitié du XX^e siècle.

— Le 8, au matin, à quatre heures et demie, une secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à Alger.

L'oscillation a été assez forte et assez prolongée. Elle était horizontale et allait de l'est à l'ouest. Nous n'avons pas entendu dire qu'elle ait causé aucun accident.

— Nous recevons, sur les procédés à employer pour rendre dociles les chevaux indomptés, une lettre dont nous extrayons les passages suivants:

« Voici un moyen que j'ai souvent employé à l'égard des chevaux farieux, et qui m'a toujours réussi. — J'ai tout simplement fait aspirer à l'animal une légère dose d'ammoniaque, puis je lui en ai versé quelques gouttes sur le sommet de la tête. Presque instantanément, j'ai obtenu du cheval le plus emporté le plus difficile, une obéissance absolue. »

Ce moyen est si facile à expérimenter, que nous croyons devoir le faire connaître à nos lecteurs.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le maréchal Baraguey-d'Hilliers, vice-président du Sénat, commandant supérieur des troupes stationnées dans l'Ouest, est arrivé à Tours dimanche 14, par le train de 6 heures 59 minutes du matin.

Après avoir passé dans la ville quelques heures seulement, qu'il a employées à visiter le logement qui lui est destiné, le maréchal est reparti pour Paris, à 10 heures 15 minutes. — Hayas.

Un détachement de chevaux dressés vient d'être dirigé de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur, sur la section de cavalerie de l'Ecole impériale mi-

le farceur!!! dans une république sagement ordonnée; tout farceur devrait être mis hors la loi et traqué comme une bête fauve. Le farceur est un pestiféré, dont le mal devient promptement contagieux. Il désapprend à ses stupides admirateurs la pitié, l'humanité, l'honnêteté, tout, jusqu'à la gaieté franche et au rire de bon cœur. La passion du farceur et un égoïsme brutal qui prend plaisir aux douleurs d'autrui; c'est une méchanceté poussée à la dernière puissance par la bêtise.

» Pour faire une bonne farce, quelque farceur mettra l'univers en cendres.

» Le farceur achevé a causé cent duels, autant de faillites, la perte des emplois les plus nécessaires, la ruine de vingt familles. Tout cela parce qu'il a indiqué une fausse adresse au lieu d'une bonne, une heure fautive au lieu d'une vraie... Farces!

» Votre fortune, votre salut tiennent à une démarche, tout retard doit entraîner une catastrophe!... Cet homme se sera brûlé la cervelle, cette femme sera morte de misère et de faim, quand vous arriverez; — un facétieux mauvais plaisant vous égare, vous retarde.

» Il vous fait un drôle de mensonge qui entrainera une querelle, une brouille, un meurtre... Farces!... Farces!

» Il sait que vous attendez impatiemment une lettre; pourquoi? — Il ignore absolument; ceci lui est bien égal, pourvu qu'il puisse faire une bonne farce. Il la

soustrait au passage, et vous la renvoie deux jours après servant d'enveloppe à un bocal de cornichons... Comme c'est amusant!... Mais faute d'être allé au rendez-vous qu'assignait cette lettre vous n'obtiendrez pas la place qui eût donné du pain à vos enfants....

» Eh mon Dieu!... il n'en savait rien, lui, farceur!... Il n'y a pas mis de méchantes intentions!... On ne devine pas des choses comme celles-là!... une lettre de trois sous par la petite poste retardée de quarante-huit heures, voyez donc le grand crime!... Farce!

» Et l'on bat des mains aux faits et gestes des farceurs!

» Fargeolles avait du succès comme farceur fini!... Fargeolles poussa un jour la facétie jusqu'à s'emparer adroitement d'une lettre commencée par Charles, et rassemblant aussitôt cinq ou six de ses rieurs attirés, il en donna lecture à haute voix:

« Ma chère maman, ma bonne petite sœur!... »

» Fargeolles avait pris le fausset, il larmoyait dramatiquement, il gesticulait, il mettait la main à ses yeux, il faisait semblant de pleurer.

» Je ne vous dirai pas que je suis heureux à bord de l'*Oriant*, puis-je être heureux loin de vous!... »

» Ah!... je m'évanouis!... comme c'est attendrissant!... Fabien, soutiens-moi!...

» Charles survint, il reconnut sa lettre et s'élança sur le vétéran avec impétuosité; mais messieurs les rieurs le

retinrent. Fargeolles alla jusqu'au bout, déclamant, ricanant toujours! Farce d'école!

A la fin on lâcha Pierremont qui trépignait, il atteignit sa lettre, il l'arracha brusquement des mains de Fargeolles. La lettre se déchira.

— Ce n'est pas ma faute, mademoiselle Fistau!... dit l'inimitable farceur avec un accent inimitable. Quel dommage pourtant, Messieurs! tant de jolis sentiments en morceaux! Ah! Mademoiselle! vous maltraitez par trop vos trop jolis sentiments!... C'est mal!... très-mal!...

L'adjudant de service passa en disant:

— A vos places! Messieurs!... Silence!...

Fargeolles s'assit, repassa sa leçon de navigation et son calcul avec un sangfroid parfait. Charles, bouleversé, attendait la récréation pour se réfugier sur les barres de catacois; il comptait sans Fargeolles. Fargeolles l'y suivit. Il redescendit, Fargeolles l'imita, toujours gouaillant avec le joyeux esprit qu'on lui sait.

L'heure de la classe vint, Charles fut interrogé, il répondit mal, et eut un mauvais point.

Lettre de famille, étude, récréation, Emile Fargeolles avait tout empoisonné.

Et cela durait ainsi depuis le lever jusqu'au coucher, la nuit même quand Fargeolles ne dormait pas, le matin, s'il s'éveillait le premier. Les farces de dortoir succédaient aux farces de réfectoire, de classe ou d'exercice.

litaire de Saint-Cyr. Un convoi de chevaux est arrivé mardi à l'École de dressage de Paris, venant du dépôt de remonte de Tarbes.

Par décret en date du 15 de ce mois, M. le comte d'Aure a été nommé écuyer-inspecteur des écuries impériales.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

Place Notre-Dame. — Acquisition de jardins pour la régularisation de cette place.

ENQUÊTE de commodo et incommodo.

L'administration municipale de la ville de Saumur ayant l'intention d'exécuter la partie du plan général de la ville de Saumur, relative à la place Notre-Dame, et, pour arriver à ce but, d'acquiescer des personnes ci-après nommées diverses parcelles de terrain actuellement en jardins,

Une enquête de commodo et incommodo sera ouverte les 29, 30 et 31 mars, présent mois, de midi à quatre heures, à la Mairie, par M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, spécialement commis à cet effet, sur le projet d'acquisition à faire desdites parcelles de terrain appartenant à :

- 1° M^{me} Bédouin ;
- 2° La famille Boret ;
- 3° La famille Bourguès ;
- 4° Les époux Boussiron-La Glace ;
- 5° M^{me} Cailhabet ;
- 6° M^{lle} Derouletteau ;
- 7° Les époux Gasnier-Bergerole ;
- 8° Les époux Latreille ;
- 9° M. Mignon, ancien huissier ;
- 10° Les époux Mignon, du Petit-Puy ;
- 11° M^{me} Poisson ;
- 12° Les familles Verrier et Renard.

Les pièces de cette affaire sont déposées au secrétariat de la Mairie de Saumur, où les parties intéressées pourront en prendre connaissance, jusqu'au 28 mars présent mois, tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de midi à trois heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 17 mars 1858.

Le Maire,
RAGUIDEAU, adjoint.

Mairie de Saumur.

AVIS.

Les héritiers du sieur Goffin, Firmin, décédé le 26 octobre 1826, et de dame Marie-Marguerite Delafoy, veuve de Louis-Nicolas Hottot, sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie, pour y recevoir une communication qui les intéresse.

Mairie de Saumur.

AVIS.

M. Léon Mayard, docteur médecin à Saumur, dont la demeure est inconnue, est invité à se présenter au secrétariat de la Mairie, pour retirer un paquet à son adresse.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

AVIS AU PUBLIC.

Les objets précieux de petite dimensions ont ad-

mis au chargement par la poste sur la déclaration de leur valeur et sous la dénomination de valeurs cotées.

Ces objets, au nombre desquels doivent être placés les bijoux, les diamants ou pierres fines, et en général tous les objets dans lesquels entre dans une forte proportion l'or ou l'argent, ne peuvent être expédiés comme échantillons.

L'estimation d'une valeur cotée ne peut pas être fixée au-dessous de 30 francs, ni s'élever au-dessus de 1,000 francs.

Elle est établie contradictoirement entre le directeur et le déposant; en cas de débat, l'estimation du directeur prévaut.

Les valeurs cotées sont reçues à découvert. Les objets déposés sont renfermés par les déposants, en présence du directeur, dans une boîte ou dans un étui ficelé et cacheté du cachet de l'expéditeur, auquel le directeur ajoute le cachet du bureau.

La boîte ou l'étui doit être assez solidement établi pour protéger contre toute détérioration l'objet qui y est renfermé. Il ne doit pas avoir plus de 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets, réunis à la boîte, ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes.

Le port du chargement de toute valeur cotée est de 2 0/0 de la valeur estimée; il doit être payé d'avance.

Il est dû, en outre, 35 centimes pour chaque dépôt, pour le timbre de la reconnaissance remise au déposant.

Il n'est pas reçu de valeurs cotées pour les armées hors du territoire français, pour les colonies, non plus que pour aucun pays étranger.

Les valeurs ne sont pas portées à domicile; le destinataire doit venir les retirer lui-même au bureau de destination, ou les y faire retirer par un délégué muni d'une procuration spéciale passée devant notaire ou d'un pouvoir sous seing privé dûment légalisé et enregistré.

En cas de perte d'une valeur cotée, l'Administration rembourse le prix d'estimation auquel la valeur cotée a été admise.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 17 mars. — Le vapeur *Ava*, qui portait la malle de Calcutta s'est perdu près de Trincomalee. Les passagers ont été sauvés, mais la malle est perdue.

A Canton, le 28 janvier, la ville était parfaitement tranquille. Yeh était toujours prisonnier.

Lord Elgin et le baron Gros n'avaient pas encore quitté Canton.

Marseille, 17 mars. — AZante, la municipalité avait refusé à l'Angleterre un terrain pour élever des fortifications.

A Tripoli, l'intendant militaire anglais de Malte, avait eu plusieurs conférences avec le Bey; ils avaient passé ensemble une revue et fait une excursion à l'oasis où un corps de troupes se trouvait réuni, sans doute pour une expédition vers le Ferran.

L'évêque russe était arrivé à Jérusalem, dont le gouverneur a mis en jugement les assassins des deux Européens de Jaffa.

D'après les nouvelles de Constantinople, du 10 mars, les commissaires ottomans de Bosnie, de Serbie et de l'Herzégovine sont débarqués à Varna. 4,000 hommes de troupes, que le mauvais temps avait forcés de rentrer à Constantinople, étaient repartis, le 9, pour l'Albanie.

L'Autriche continuait toujours ses efforts de pacification. — Havas.

Par décret impérial, en date du 16 mars, inséré dans la partie officielle du *Moniteur*, M. Boitelle, préfet du département de l'Yonne, est nommé préfet de police en remplacement de M. Pietri, sénateur, dont la démission est acceptée. — Havas.

GRIPPE, IRRITATIONS DE POITRINE. 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie impériale de médecine, ont constaté l'efficacité du *Sirop* et de la *Pâte de Nafé de Delangrenier*, et leur supériorité sur tous les autres pectoraux...

— NOUVEAU PUGATIF. Rien de plus agréable à prendre que le *chocolat* à la Magnésie de *Desbrière*, pharmacien des hôpitaux de Paris; les personnes difficiles, les dames, les enfants peuvent se purger sans soupçonner la présence d'un médicament; aussi ce *chocolat* est-il recommandé par les médecins comme le meilleur *Purgatif* et *Dépurgatif*, dans une foule de maladies....

— MAL DE DENTS. L'Eau du docteur OMÉARA, médecin de *Napoléon*, guérit à l'instant le mal de dents le plus violent et arrête la carie. La *Poudre Dentifrice*, du même, fortifie les gencives et blanchit les dents sans altérer l'émail....

— LES PRÉPARATIONS ci-dessus se trouvent dans les principales Pharmacies du département....

— De l'avis d'illustres chimistes et du célèbre ORELLA, le *vinaigre de Cosmaceti* est le seul qui réunit au plus haut degré toutes les conditions d'hygiène, d'utilité et d'agrément. Dépôt dans les bonnes maisons de parfumeries. (142)

PÂTE DE REGNAULD AÎNÉ.

Son efficacité contre les rhumes, catarrhe, enrouement, grippe et irritations de poitrine, est prouvée par trente-neuf années de succès.

Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AÎNÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts: à Paris, rue Caumartin, 45; et dans toutes les bonnes pharmacies de la France et de l'étranger. (565)

BOURSE DU 16 MARS.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 40.

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 95 00.

BOURSE DU 17 MARS.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 50.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 95 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Charles fut amarré et transféré dans son hamac; plusieurs fois on lui barbouilla la figure pendant son sommeil, ou encore on détacha la corde du côté des pieds et on le fit tomber violemment tandis qu'il dormait.

Farces sur faces!

Quelques jours après, enfin, Fargeolles se trouvait par bonheur à l'autre extrémité de la batterie, Charles profita d'une occasion si rare. Il put achever, fermer et expédier sa première lettre :

« Il m'est impossible, ma bonne mère, écrivait-il, de vous dire que je suis heureux loin de vous et de ma chère Eglé; mais l'espérance de contribuer à votre bonheur soutient mon courage. Je travaille, je fais tous mes efforts pour suivre vos excellents conseils et me montrer digne de votre tendresse. En travaillant, je tâche de ne point trop penser à vous, car votre pensée fait ma faiblesse comme elle fait ma force, ma tristesse comme ma joie. Puisque je dois être marin, il faut que je sache vaincre mon pauvre cœur qui vous aime tant!... Il faut que j'apprenne à ne trouver qu'une véritable énergie dans les sentiments que vous m'inspirez, ma douce Eglé.

« Oh! qu'il m'est difficile de vous aimer sans faiblesse, de ne penser qu'aux devoirs de l'avenir, de ne pas regretter le bonheur perdu.

« Pendant les récréations, mon plaisir est de monter au haut de la mâture pour apercevoir le toit que vous

habitez. — Elles sont là, me dis-je, celles qui m'aiment et qui prient pour moi!... Les yeux fixés sur Brest, je songe aux heureux temps de ma vie écoulés entre vous. Je me rappelle aussi que mon tour est venu de travailler pour votre bonheur. Alors, je redescends fort; mais plus souvent, je l'avoue, je redescends triste et faible.

« Je me priverai, ma mère; je n'irai plus chaque jour sur les barres du catacois. Je me refuserai ces émotions trop vives parce qu'elles amollissent mon cœur. Mais une fois par semaine, ma bonne Eglé, le dimanche, à l'heure où vous revenez de la messe, je monterai là-haut comme l'oiseau qui vole vers le ciel, et si j'aperçois à la pointe un mouchoir blanc qui s'agite, je dirai: C'est elle!... Une fois chaque semaine seulement, ce ne sera pas trop, n'est pas... ma chère? Le dimanche, il n'y a pas de cours; je ne risquerai pas en descendant d'être distrait et de ne pas bien écouter les démonstrations des professeurs. »

Charles de Pierremont entra ensuite dans quelques détails sur sa vie matérielle à bord; mais il ne parlait ni de Fargeolles ni des persécuteurs ordinaires. Il ne se plaignait de rien, il se louait du commandant et des officiers; enfin il annonçait que le jeudi suivant serait son jour de sortie.

Cette lettre était un acte de courage; son dévouement filial lui donna la force de la terminer sans trahir, sans avouer combien il souffrait.

Cette lettre attira de douces larmes dans les yeux de M^{me} de Pierremont.

— Il est moins malheureux que je ne le craignais, dit-elle en embrassant Eglé; brave enfant!

— Jeudi! s'écriait la jeune fille; nous le verrons! Il viendra jeudi!

Eglé compta les heures, Charles aussi les trouva bien lentes; elles s'écoulaient pourtant au gré de leurs vœux.

Le jeudi, au point du jour, les douze élèves de la table où mangeait Charles, descendirent au vestiaire dans l'entrepont, s'habillèrent en grande tenue, répondirent à l'appel et s'embarquèrent sous la surveillance de l'adjudant de service.

Dans la chaloupe, Fargeolles tint un discours homérique et mémorable à tous égards. Le style, les grâces et la pensée s'y disputaient la palme du bon goût. Le vétérinaire déclara, dès son exorde, que celui-là serait réputé mauvais camarade, capon et cuisinier, qui refuserait d'aller déjeuner chez Coquinot.

Coquinot était alors le restaurateur en vogue parmi les élèves de marine; à bord de l'*Orion* l'on ne jurait que par Coquinot et Jeanneton, la plus accorte des filles du restaurant.

(La suite au prochain numéro.)

Étude de M^e BODIN, avoué à Saumur, rue d'Orléans, 66.

A VENDRE

Par suite de saisie immobilière,

DEUX MAISONS,

Situées à Saumur, quartier de la Croix-Verte.

L'adjudication aura lieu au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Saumur, le samedi 17 avril 1858, à midi.

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE.

ARTICLE PREMIER.

Une MAISON, située commune de Saumur, quartier de la Croix-Verte, ancienne route de Saumur au Mans et à Angers, portant le n^o 92, exploitée par le nommé Tollignan, dit Clément, forgeron, qui en est locataire.

Cette maison est construite en pierres et couverte en ardoises; elle se compose d'une boutique donnant sur la rue au rez-de-chaussée, porte d'entrée en vitrage, une arrière-boutique, servant de cuisine, s'ouvrant sur la cour ci-après; d'un premier étage, éclairé sur la rue par une croisée, et d'un grenier, aussi éclairé sur la rue par une fenêtre;

Une petite cour attenant à ladite maison, dont elle sert de dépendances, avec droit de sortie par l'écurie de la maison des mineurs Cagnolot, qu'elle joint.

La maison et la cour dont il vient d'être parlé contiennent environ un are deux centiares et formeront ensemble le premier lot.

ARTICLE DEUXIÈME.

Une autre MAISON, sise dite commune de Saumur, même quartier de la Croix-Verte, rue de Rouen, construite en pierres et couverte en ardoises, composée d'une boutique au rez-de-chaussée donnant sur ladite rue de Rouen; d'un premier étage, éclairé par une croisée sur la rue, et d'un grenier, aussi éclairé sur la rue;

Une petite portion de cour derrière ladite maison; le tout exploité par le nommé Lafé, cordier, qui en est locataire.

La maison et la petite portion de cour dont on vient de parler formeront le deuxième lot. La contenance est, pour la maison, d'environ cinquante centiares, et pour la cour, de quatre-vingt-deux centiares.

PROCÉDURE.

La vente des biens ci-dessus désignés aura lieu par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière, du ministère de Simon, huissier à Saumur, en date du 23 décembre 1857, visé et enregistré. La dénonciation de ce procès-verbal de saisie a eu lieu par exploit du même huissier, en date du 28 du même mois, également visé et enregistré. Transcription dudit procès-verbal et de la dénonciation a été faite au bureau des hypothèques de Saumur, le 2 janvier 1858, vol. 16, n^o 31 et 32.

La saisie immobilière dont il vient d'être parlé a été pratiquée en vertu d'un jugement du tribunal civil de Saumur, du 4 septembre 1857, enregistré, et par suite d'un commandement demeuré infructueux, en date du 23 octobre suivant, aussi enregistré. Elle a eu lieu à la requête du sieur Louis Cheignon, marchand boulanger, demeurant à Saumur, rue Royale, pour lequel a été constitué M^e Remy Bodin, avoué, demeurant audit Saumur, rue d'Orléans, n^o 66,

sur le sieur Pierre Piau, ancien garde-barrière du chemin de fer d'Orléans à Nantes, ayant demeuré commune de Villebernier, maintenant garde-ligne du chemin de fer de Paris à Orléans et ses prolongements, demeurant à Montpout, arrondissement de Périgueux (Dordogne).

Le cahier des charges, pour arriver à la vente, a été dressé par M^e Bodin, avoué, qui l'a déposé au greffe du tribunal civil de Saumur, le 21 janvier 1858. Lecture de ce cahier des charges a eu lieu à l'audience dudit tribunal le 25 février. L'adjudication a été fixée au samedi 17 avril.

Mises à prix.

Le premier lot sera adjugé sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600 fr.

Le deuxième lot, sur celle de quatre cents francs, ci..... 400 fr.

Pour plus amples renseignements, Voir au greffe le cahier des charges,

Et s'adresser à M^e BODIN, avoué, poursuivant.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 18 mars 1858.

(143) Signé : R. BODIN.

Étude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite Douve, n^o 11, et de M^e CLOUARD, notaire à Saumur (successeur de M^e DION).

VENTE

Sur licitation, entre majeurs,

En deux lots.

DE DEUX MAISONS,

Sises à Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche 21 mars 1858, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, commis à cet effet par le Tribunal.

PREMIER LOT.

Une maison, située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 53, occupée en partie par M. Eugène Gaibert, fabricant de voitures, joignant d'un côté la maison de M. Girard-Ragueneau, occupée par M^{me} veuve Tremblier, débitante de tabac, d'autre côté la maison de M. Angelo Bolognesi, dans laquelle est établi le café des Voyageurs, par-devant la rue d'Orléans, et au fond M. Balzeau, cordonnier-bottier.

Cette maison sera vendue sur la mise à prix de..... 18,000 fr.

2^e LOT.

Une maison, avec vastes dépendances, située à Saumur, rue Dardalin, ou du Port-Cigongne, sur laquelle elle porte le n^o 5, et rue du Canon, sur laquelle elle est indiquée sous les n^{os} 2 et 4; cette maison était antérieurement exploitée par M. Rocher, commissionnaire de roulage.

Elle sera vendue sur la mise à prix de..... 14,000

Total des mises à prix. 32,000

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1^o A M^e CLOUARD, notaire à Saumur;

2^o A M^e LABICHE, avoué, poursuivant la vente;

3^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué, co-licitant;

4^o A M^e CHEDEAU, avoué, co-licitant.

Fait et rédigé, à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le vingt-quatre février mil huit cent cinquante-huit.

Signé : LABICHE, avoué.

(123)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE TESSIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Tessier, maître d'hôtel à Saumur, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se trouver le samedi vingt-sept mars courant, à 8 heures et demie du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal, (144) E. CORNILLEAU.

Étude de M^e GUÉRIN, huissier-audiencier à Saumur.

VENTE

Par autorité de justice.

Le dimanche 21 mars 1858, à midi précis, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e GUÉRIN, huissier à Saumur, chez le sieur Bompois père, marinier aux Tuffeaux, commune de Chenenutte-les-Tuffeaux, à la vente publique aux enchères de meubles et objets mobiliers, consistant notamment en :

Pelle, pincettes, tables, chaises, cadres, buffets, armoires, horloge, lit, linge, effets d'habillement, bouteilles vides, fûtailles, ferrailles, rondeaux, cotrets, etc., etc.

On paiera comptant. (145)

A Céder de Suite

A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES, UNE ÉTUDE DE NOTAIRE, dans une commune près Thouars (Deux-Sèvres), d'un produit de 4,000 fr., et susceptible d'augmentation.

S'adresser à M^e MALÉCOT, avoué de première instance, à Angers. (146)

A VENDRE

UNE VIEILLE PORTE COCHÈRE.

S'adresser à M. LAMBERT-BONNEMÈRE.

A VENDRE

A l'amiable,

UN PRÉ A DEUX HERBES,

Entouré de fossés et d'arbres d'étaux,

Situé au canton des Couvre-Feux, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, contenant 3 hectares 30 ares, joignant au levant MM. Barré, Aury, Beaumont, Bouju et M^{me} de La Chapelle; au midi M^{me} Bernard de la Frégoillère; au nord M. Damenil, et au couchant un chemin.

Ce pré est affermé, depuis 22 ans, 400 francs, 4 poulets et 6 kilogrammes de beurre.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (149)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1859,

L'HOTEL DE FRANCE

Très-bien achalandé.

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire, ou à M^{me} veuve LECHAT.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

Mentions honorables aux Expositions de 1839, 1844 et 1849.

NOUVEAUX

BANDAGES HERNIAIRES

A ressorts élastiques et à vis de pression,

Sans sous-cuisses et sans fatiguer les hanches, de MM. WICKHAM Frères,

CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Le seul dépôt de ces Bandages, à Saumur, est chez M. Roy, coutelier et bandagiste. Il se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie. Toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — Prix modérés. (89)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, située à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M^e LEROUX. (684)

A VENDRE

Un petit JARDIN, entouré de murs, avec PAVILLON, situé à Saumur, rue de l'Ermitage, affilé d'arbres fruitiers, contenant environ 4 ares.

S'adresser, pour avoir des renseignements et traiter, à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (133)

A VENDRE

Au pair,

SIX ACTIONS

de l'ex-société Préau, Vrignault et C^o,

Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER.

Diverses sommes sur hypothèque.

S'adresser audit notaire. (731)

Étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON,

Rue de la Visitation, n^o 6.

MAISON,

Rue de la Visitation, n^o 8.

MAISON,

Rue des Capucins, n^o 50.

S'adresser audit notaire. (63)

Étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE,

Un hectare trente-sept ares de terre labourable,

Affiliée de rangées de vigne,

Au Clos-Bonnet, commune de Saumur.

S'adresser audit notaire. (62)

MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER,

PRÉSENTEMENT

S'adresser à M^{me} veuve de FOS-LETHEUILLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)